Retrouvez le numéro de mois de Février 2015 du bulletin du syndicat de ’Education de la CNT Moselle en cliquant ici !

Au sommaire :
Loi des patrons : public-privé, l’heure n’est plus à tergiverser !
Education populaire : Hayange, rencontre avec Hugues Lenoir
Notation à l’école : pas de révolution
Formation pédagogique à l’université, ça promet…
Formation Action Lycées ; c’est quoi ?

L’édito du mois de février :

Mardi 17 février, le gouvernement a décidé de faire passer en force à l’assemblée le texte de loi la loi « Croissance, activité et égalité des chances économiques », dite loi Macron”, recourant à l’article 49-3 et déniant ainsi le semblant de démocratie en laquelle certain.e.s veulent encore bien croire. Ainsi, sous couvert d’une réforme économique – laquelle s’inscrit d’ailleurs dans la suite logique de la rigueur et du libéralisme menés par la classe politique quelque soit sont parti d’appartenance – le PS vient d’imposer une remise en cause sans précédent du droit du travail.

Le CNT Éducation de Moselle, tient à souligner que la loi Macron ne concerne pas seulement les salariés du privé. Comme le pacte de responsabilité, les attaques faites aux services publics, la stagnation des salaires des fonctionnaires, la destruction de l’éducation prioritaire, la précarisation des travailleur.se.s de l’éducation (dont nous rappelons au passage que bon nombre, parmi les AESH et les personnels administratifs relèvent de contrat de droits privés), les gels de postes dans le supérieur, la loi Macron est bien une nouvelle mesure d’austérité au profit du capitalisme, libéral et décomplexé, tel que le patronat en avait toujours rêvé. Ainsi, et alors que se profilent de nouvelles attaques envers le droit syndical, la protection sociale et le temps de travail, seule la solidarité de tous les travailleur.se.s se pose aujourd’hui comme une nécessité absolue.

Pour faire reculer le gouvernement, comme nous l’avions fait en 2006 après l’utilisation d’un fameux article 49-3, seule une mobilisation générale et le développement d’une grève générale interprofessionnelle faisant converger les revendications paiera. Dans cette optique, la CNT Éducation de Moselle appelle l’ensemble des collègues, du privé comme du public, chômeur.se.s, retraité.e.s, étudiant ;e.s, à se réunir en assemblées générales souveraines et à construire la riposte sociale. Elle invite toutes et tous, à amplifier la grève du 9 avril prochain et à la reconduire lorsque c’est possible. Toutes et tous ensemble : non à la loi des patrons !